

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DES MAIRES DU
22 NOVEMBRE 2006
À 19 HEURES 30
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DE L'AMIANTE
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Bruno Vézina	Irlande
M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Jean Binette	Beulac-Garthby
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
Mme	Hélène Faucher	Adstock
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Yvon Jolicoeur	Disraeli Ville
M.	Jonathan Leclair	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Luc Berthold	Thetford Mines
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
M.	Gérald Grenier	Ste-Clotilde-de-Beauce
M.	Gilles Deshaies	Sainte-Praxède
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Gilles Deshaies	Sainte-Praxède

La séance est ouverte sous la présidence de la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher.

M. Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général de la M.R.C de L'Amiante, assiste à la réunion.

1. PRIÈRE ET MOT DE BIENVENUE

La session est ouverte à 19 h 30 et la prière est lue par la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Madame Hélène Faucher, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents.

2. POINTS RÉCURRENTS

CM-2006-11-4758

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Points récurrents ;
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
 - 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 11 octobre 2006 ;
 - 2.3 Dépenses ;
 - 2.4 État budgétaire au 14 novembre 2006 ;
 - 2.5 Certificats de conformité ;
 - 2.6 Période de questions ;
 - 2.7 Correspondance ;
 - 2.8 Demande de rencontre ;
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal ;
 - 3.1 Suivi des permis d'abattage d'arbres ;
4. Adoption du budget 2007 ;
 - 4.1 Adoption du budget - Partie I (Évaluation) ;
 - 4.2 Adoption du budget - Partie II ;
 - 4.3 Adoption du budget – Partie III;
 - 4.4 Taux d'intérêt ;
 - 4.5 Adoption de l'acte de répartition ;
 - 4.6 Plan de gestion des matières résiduelles;
5. Fermeture du bureau de la MRC pendant la période des Fêtes 2006 ;
6. Élections ;
 - 6.1 Nomination du président d'élection et du scrutateur;
 - 6.2 Élections des membres du comité administratif;
 - 6.3 Nomination des membres du bureau des délégués ;
 - 6.4 Nomination d'un représentant au Comité consultatif agricole;
 - 6.5 Nomination d'un délégué au comité administratif à Tourisme-Amiante ;
 - 6.6 Nomination des représentants au conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD);
 - 6.7 Nomination au Comité de gestion de la rivière Bécancour (Mme Hélène Faucher);
 - 6.8 Nomination au Comité de sécurité incendie ;
 - 6.9 Nomination à la table d'harmonisation du Parc de Frontenac – (Mme Hélène Faucher);
 - 6.10 Nomination au conseil d'administration de la Coopérative de travailleurs du Mont Adstock (Mme Hélène Faucher) ;
 - 6.11 Nomination au conseil d'administration du Comité de gestion de la rivière Saint-François -COGESAF (Mme Hélène Faucher);
 - 6.12 Nomination au conseil d'administration du Comité de gestion de la rivière Chaudière (COBARIC) (M. Paul Grenier);
 - 6.13 Nomination au Comité de sécurité publique ;
 - 6.14 Nomination au Musée minéralogique et minier (Mme Josette Vaillancourt);
 - 6.15 Nomination au comité de l'Aéroport (M. Paul Grenier) ;

- 6.16 Nomination à la Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches;
- 7. Délégation au comité du « Prix du patrimoine »;
- 8. Avis de motion du règlement 93 pour modifier la rémunération additionnelle du préfet et dépôt du projet de règlement;
- 9. Demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles formulée par Bell Mobilité à la Commission de protection du territoire agricole;
- 10. Nominations au SDERT ;
- 11. Varia ;
 - 11.1 Autorisation de signatures – Compte bancaire de la MRC de L'Amiante ;
 - 11.2 Émission des permis d'abattages d'arbres ;
 - 11.3 Départ du directeur général - Période de transition ;
 - 11.4 Renouvellement du contrat d'assurance collective ;
 - 11.5 Recommandation de la M.R.C. de L'Amiante concernant une demande d'exclusion de la zone agricole désignée dans la municipalité de Kinnear's Mills;
 - 11.6 Foire des villages;
- 12. Prochaine réunion du conseil des maires- Février 2007;
- 13. Fermeture de la réunion.

Adopté

CM-2006-11-4759

2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2006

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2006 en modifiant le premier paragraphe de la résolution numéro CM-2006-10-4747 comme suit :

«Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu d'allouer à l'élaboration d'une politique culturelle un montant de 25 000 \$ provenant du pacte rural et que le document portant sur la politique culturelle qui suit soit adopté»

Adopté

2.3 Dépenses

CM-2006-11-4760

2.3.1 Comptes payés

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement que les comptes suivants soient autorisés :

02-oct-06	Gallant Bryan M.	5168	130,41
02-oct-06	Nadeau Serge M.	5169	18,15
02-oct-06	Thibodeau Jacques	5170	21,43
02-oct-06	Bell Canada	5171	74,02

03-oct-06	Semaine no 2006-39	Salaire	3723,76
03-oct-06	Semaine no 2006-39	Salaire	554,82
04-oct-06	Bédard Marquis	5172	43,00
04-oct-06	Grenier Paul	5173	97,48
04-oct-06	Caisse pop. du Carrefour	5174	8057,51
04-oct-06	S.C.F.P. Local 3647	5175	188,88
04-oct-06	Desjardins sécurité finan	PD 15/10	1519,11
05-oct-06	Petite caisse	5176	163,92
10-oct-06	Hydro-Québec	PD 19-10	596,67
10-oct-06	Bell Mobilité	5177	88,30
10-oct-06	Visa Desjardins Inc.(190,22 contrats, frais congrès 590,96)	5178	781,18
10-oct-06	Semaine no 2006-40	Salaire	4656,65
10-oct-06	Semaine no 2006-40	Salaire	554,82
10-oct-06	Gallant Bryan M.	5179	100,26
11-oct-06	Agence de la Chaudière	5180	125,93
11-oct-06	Alarme & Communication R.L.	5181	273,48
11-oct-06	Courrier Frontenac	5182	170,38
11-oct-06	Cyber 3D inc	5183	727,71
11-oct-06	Dutech	5184	619,89
11-oct-06	ESRI Canada	5185	1025,55
11-oct-06	Evimbec Ltee	5186	1438,39
11-oct-06	Fréchette LGL	5187	1480,47
11-oct-06	Gesconel	5188	795,50
11-oct-06	Groupe CCL	5189	801,96
11-oct-06	Les Editions Yvon Blais Inc.	5190	101,66
11-oct-06	Mégaburo Lessard Inc.	5191	400,91
11-oct-06	O'Max communication inc.	5192	43,30
11-oct-06	Prologic Enr.	5193	1075,00
11-oct-06	Publication Du Québec	5194	234,74
11-oct-06	Roger Monique & Rita Fleuristes	5195	43,30
11-oct-06	Boulet Maurice	5196	94,00
11-oct-06	Groupe Impact Technologies inc.	5197	199,41
16-oct-06	Semaine no 2006-41	Salaire	6176,33
16-oct-06	Semaine no 2006-41	Salaire	554,82
16-oct-06	Bell Canada	5198	25,65
16-oct-06	Cyber 3D	Comptant	42,72
16-oct-06	Municipalité d'Adstock	5199	15000,00
16-oct-06	Association propriétaires Lac Bolduc	5200	5000,00
16-oct-06	CPI Sainte-Clotilde-de-Beauce	5201	25669,72
16-oct-06	Coop. Télé-Câble de Ste-Clotilde	5202	25669,72
16-oct-06	Municipalité de Kinnear's Mills	5203	2002,30
16-oct-06	Municipalité d'East Broughton	5204	10000,00

16-oct-06	Municipalité d'East Broughton	5205	6939,00
19-oct-06	Service de lavage	5206	46,66
19-oct-06	Gesconel	5207	81,84
19-oct-06	Municipalité d'Irlande	5208	25,00
20-oct-06	Bell Canada	PD oct-06	369,39
20-oct-06	Vaillancourt Josette	5209	86,10
23-oct-06	Bélanger Luc M.	5210	119,70
23-oct-06	Rouleau François M.	5211	13,53
23-oct-06	Thibodeau Jacques	5212	21,32
24-oct-06	Allaire Valdy	5213	38,35
25-oct-06	Vaillancourt Josette	5214	194,75
26-oct-06	Faucher Hélène	5215	726,99
30-oct-06	Service de lavage	5216	325,00
30-oct-06	2735-5445 Québec inc.	5217	1021,58
30-oct-06	Gallant Bryan M.	5218	91,24
30-oct-06	Nadeau Serge M.	5219	20,91
30-oct-06	Thibodeau Jacques	5220	21,32
30-oct-06	Bell Canada	5221	74,02
30-oct-06	Semaine no 2006-43	Salaire	4303,64
30-oct-06	Semaine no 2006-43	Salaire	627,90
31-oct-06	Semaine no 2006-42	Salaire	4163,31
31-oct-06	Semaine no 2006-42	Salaire	1110,22
			141584,98

Adopté

CM-2006-11-4761

2.3.2 Comptes à payer

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser la dépense et le paiement des comptes suivants :

Agence de la Chaudière	2926,15
Courrier Frontenac	277,59
Cyber 3D inc.	178,87
ESRI Canada	1025,55
Evimbec Ltee	3153,39
Fréchette LGL	1509,31
Gesconel	618,34
Imprimerie commerciale de Thetford	44,21
Mégaburo Lessard Inc.	536,88
Normand Faucher inc.	51,28
Numérique technologies	1247,64

Visa Desjardins Inc.	3706,36
	15275,57

Adopté

2.4 État budgétaire au 14 novembre 2006

L'état budgétaire au 14 novembre 2006 est déposé auprès des membres du conseil des maires.

2.5 Certificats de conformité

CM-2006-11-4762

2.5.1 Certificat de conformité — Règlement numéro 258 - Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 258 de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds modifiant le règlement de zonage numéro 175.

Adopté

2.6 Période de questions

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil des maires.

2.7 Correspondance

2.7.1 Services d'Hydro-Québec Distribution

La correspondance concernant les Services d'Hydro-Québec Distribution du ministre des Ressources naturelles nous informe du rôle de la Régie de L'Énergie dans la fixation des conditions de services applicables aux clients d'Hydro-Québec.

Une lettre sera réexpédiée au président de la Régie de L'Énergie, au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, au Premier ministre, à la ministre des Affaires municipales et à la FQM.

2.7.2 Budgets des programmes de subvention

Le budget du programme RénoVillage pour la programmation 2006-2007 sera de 70 000 \$ et celui du LAAA sera de 13 000 \$.

2.7.3 Réponse à la demande de remboursement de la TVQ

Selon les termes prévus par l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier, la mesure de remboursement de la TVQ prendra effet à compter de 2013.

2.7.4 Lettre de Tourisme Amiante

La décision de la résolution numéro CM-2004-10-4300 est maintenue.

2.8 Demandes de rencontre

CM-2006-11-4763

2.8.1 Forum jeunesse régional Chaudière-Appalaches

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de rencontrer les représentants de Forum jeunesse régional Chaudière-Appalaches lors de la réunion du conseil des maires le 14 février 2007.

Adopté

2.8.2 Récupération Frontenac

Préalablement à une réunion avec le conseil des maires, le directeur général et le préfet rencontreront les responsables de Récupération Frontenac.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Le conseil des maires fait un retour sur le document préliminaire du règlement de contrôle intérimaire (RCI) portant sur les éoliennes déposé auprès des maires lors de la dernière rencontre.

4. BUDGET 2007

CM-2006-11-4764

4.1 Adoption du budget - Partie I

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'adopter le budget - Partie I de la M.R.C. de L'Amiante.

Adopté

- CM-2006-11-4765** **4.2 Adoption du budget - Partie II**
- Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'adopter le budget - Partie II de la M.R.C. de L'Amiante.
- Adopté
- CM-2006-11-4766** **4.3 Adoption du budget - Partie III**
- Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'adopter le budget - Partie III de la M.R.C. de L'Amiante.
- Adopté
- CM-2006-11-4767** **4.4 Taux d'intérêt**
- Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement que le taux d'intérêt sur les arriérés de quote-part soit de 12 % pour l'année 2007.
- Adopté
- CM-2006-11-4768** **4.5 Adoption de l'acte de répartition**
- Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'adopter l'acte de répartition des quotes-parts 2007.
- Adopté
- CM-2006-11-4769** **4.6 Plan de gestion des matières résiduelles**
- Attendu que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de L'Amiante est en vigueur;
- Attendu que le PGMR de la MRC de L'Amiante prévoyait des budgets pour 2005, 2006 et 2007;
- Attendu que le budget 2007 comprenait des sommes de 550 000,00 \$ en quote-part pour remplir les obligations de la MRC à l'égard de son PGMR;
- Attendu qu'il y a présentement la formation d'une régie intermunicipale pour l'établissement d'un lieu d'enfouissement technique (LET) sur un territoire qui comprendrait les limites des municipalités de la MRC de L'Amiante ;
- Attendu que les actions de cette régie ainsi que celles de la MRC ne doivent pas être en parallèle ou se chevaucher ;

Attendu que cette régie devrait être opérationnelle pendant l'année 2007;

Attendu que l'action 6 du plan de gestion des matières résiduelles préconise la création d'un comité consultatif pour la mise en œuvre du plan de gestion ;

Attendu que ce comité devra être formé en 2007;

Attendu que ce comité verra à conseiller le conseil des maires sur les actions à prendre en 2008 pour la réalisation du Plan de gestion des matières résiduelles ;

Attendu que le comité devra informer le Conseil des maires des critères qui devraient être adoptés pour des quotes-parts relatives à la gestion des matières résiduelles;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Berthold et résolu unanimement de débiter les travaux de mise en oeuvre du PGMR de la MRC de L'Amiante par la formation d'un comité consultatif pour la mise en œuvre du plan de gestion.

Adopté

5. FERMETURE DU BUREAU DE LA MRC PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Les bureaux de la MRC de L'Amiante seront fermés du lundi 25 décembre 2006 au mardi 2 janvier 2007 inclusivement.

6. ÉLECTIONS

En vertu de l'article 210.26 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, le président d'élection informe les membres du conseil des maires que, s'il n'y a qu'une seule candidature à un poste donné, le candidat unique sera déclaré élu à cette fonction.

Secteurs de la MRC

- | | |
|-----------|---|
| Secteur 1 | Irlande, St-Joseph-de-Coleraine, Ste-Praxède, St-Julien, Disraeli Paroisse, Ville de Disraeli, St-Fortunat, St-Jacques-le-Majeur, Beulac-Garthby. |
| Secteur 2 | St-Jean-de-Brébeuf, St-Adrien-d'Irlande, Thetford Mines. |
| Secteur 3 | St-Jacques-de-Leeds, Kinnear's Mills, St-Pierre-de-Broughton, East Broughton, Sacré-Cœur-de-Jésus, Ste-Clotilde-de-Beauce, Adstock. |

CM-2006-11-4770

6.1 Nomination du président d'élection et du scrutateur

Il est proposé par Mme Nicole Bourque de nommer M. Serge Nadeau, président d'élection, Mme Line Potvin et M. Luc Bélanger à titre de scrutateurs.

Adopté

6.2 Élection des membres du comité administratif

6.2.1 Siège numéro 5 (ouvert à tous les secteurs) Poste qui était occupé par M. Normand Laliberté

Tel que prescrit par le processus d'élection de la MRC de L'Amiante, M. Luc Berthold dépose le formulaire requis.

Constatant que le formulaire est conforme et qu'il n'y a aucune mise en candidature, le président d'élection déclare M. Luc Berthold élu.

6.2.2 Siège numéro 6 (réservé aux maires du secteur 3) Poste occupé actuellement par M. Paul Grenier

Tel que prescrit par le processus d'élection de la MRC de L'Amiante, Mme Nicole Bourque dépose le formulaire requis.

Tel que prescrit par le processus d'élection de la MRC de L'Amiante, M. Paul Grenier dépose le formulaire requis.

Les deux candidats acceptant leur mise en nomination, il y aura élection.

Seul les maires du secteur 3 ont le droit de vote pour ce poste.

Deux tours de scrutin ont eu lieu, et le résultat du vote est toujours égal 3 à 3.

Le président d'élection suggère aux candidats qu'étant donné que les deux tours de scrutin n'ont pas permis d'élire un candidat, le mandat devrait être coupé en deux et chacun des prétendants devraient partager le mandat à tour de rôle, le premier étant tiré au sort.

Les deux candidats ayant accepté cette solution, M. Paul Grenier siègera au conseil d'administration jusqu'à la réunion du 28 novembre 2007, et Mme Nicole Bourque du 28 novembre 2007 au 26 novembre 2008.

6.2.3 Siège numéro 7 (ouvert à tous les secteurs) Poste occupé actuellement par M. Yvon Jolicoeur

Tel que prescrit par le processus d'élection de la MRC de L'Amiante, M. Jean Binette dépose le formulaire requis.

Tel que prescrit par le processus d'élection de la MRC de L'Amiante, M. Yvon Jolicoeur dépose le formulaire requis.

Les deux candidats acceptant leur mise en nomination, il y aura élection.

Le résultat du vote est le suivant :

M. Jean Binette	14
M. Yvon Jolicoeur	12

M. Jean Binette ayant obtenu le nombre de voix suffisant, le président d'élection déclare M. Binette élu.

Le comité administratif sera formé de :

Mme Hélène Faucher	préfet
M. Marquis Bédard	préfet suppléant
M. Ghislain Hamel	Siège numéro 3
M. André Gosselin	Siège numéro 4
M. Luc Berthold	Siège numéro 5
M. Paul Grenier	Siège numéro 6
M. Jean Binette	Siège numéro 7

6.3 Nomination des membres du bureau des délégués

Pour faire suite à une rencontre de chacun des secteurs de la MRC, la composition du bureau des délégués est définie comme suit :

Secteurs	Délégués	Substituts
1	Jacques Laprise	Jean Binette
2	Ghislain Hamel	Jonathan Leclair
3	Hélène Faucher	Paul Grenier

6.4 Nomination des représentants au comité consultatif agricole

Pour faire suite à une rencontre de chacun des secteurs de la MRC, la composition du comité consultatif agricole est définie comme suit :

Secteurs	Délégués	
3	Mme Hélène Faucher	Présidente
1	M. Jacques Laprise	Membre
2	M. Jonathan Leclair	Membre
3	M. Guy Roy	Membre

CM-06-11-4771

6.5 Nomination d'un délégué au comité administratif à Tourisme-Amiante

Il est proposé par M. Jean Binette que Mme Josette Vaillancourt soit la déléguée de la MRC de L'Amiante au sein du comité administratif de Tourisme-Amiante.

Adopté

6.6 Représentants au conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD)

Il est résolu unanimement de nommer :

M. Marquis Bédard, président
Mme Hélène Faucher, préfet
M. Luc Berthold
Mme Josette Vaillancourt

CM-2006-11-4772

6.7 Nomination au comité de gestion de la rivière Bécancour (Mme Hélène Faucher)

Il est proposé par M. Jacques Laprise que Mme Hélène Faucher soit déléguée pour siéger au comité de gestion de la rivière Bécancour.

Adopté

6.8 Nomination d'un représentant au comité de sécurité incendie

Pour faire suite à une rencontre de chacun des secteurs de la MRC, la composition du comité de sécurité incendie est définie comme suit :

Secteurs	Délégués	
3	Mme Hélène Faucher	Présidente
1	M. Jean Binette	Membre
2	M. Ghyslain Hamel	Membre
3	Mme Nicole Bourque	Membre

CM-2006-11-4773 **6.9** **Nomination à la Table d'harmonisation du Parc de Frontenac (Mme Hélène Faucher)**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque que Mme Hélène Faucher soit déléguée pour siéger à la Table d'harmonisation du Parc de Frontenac.

Adopté

CM-2006-11-4774 **6.10** **Nomination au conseil d'administration de la Coopérative des travailleurs du Mont Adstock (Mme Hélène Faucher)**

Il est proposé par M. Marquis Bédard que Mme Hélène Faucher soit déléguée pour siéger au conseil d'administration de la Coopérative des travailleurs du Mont Adstock.

Adopté

CM-2006-11-4775 **6.11** **Nomination au conseil d'administration du Comité de gestion de la rivière Saint-François - COGESAF (Mme Hélène Faucher)**

Il est proposé par M. Jacques Laprise que Mme Hélène Faucher soit déléguée pour siéger au conseil d'administration du Comité de gestion de la rivière Saint-François - COGESAF.

Adopté

CM-2006-11-4776 **6.12** **Nomination au conseil d'administration du comité de gestion de la rivière Chaudière - COBARIC (M. Paul Grenier)**

Il est proposé par M. Pierre Quirion que M. Gérald Grenier soit délégué pour siéger au conseil d'administration du comité de gestion de la rivière Chaudière - COBARIC.

Adopté

6.13 **Nomination d'un représentant au comité de sécurité publique**

Pour faire suite à une rencontre de chacun des secteurs de la MRC, la composition du comité de sécurité publique est définie comme suit :

Secteurs	Délégués	
3	Mme Hélène Faucher	Présidente
1	M. Jean Binette	Membre
2	M. Ghislain Hamel	Membre
3	Mme Nicole Bourque	Membre

- CM-2006-11-4777 6.14 **Nomination au Musée minéralogique et minier (Mme Josette Vaillancourt)**
- Il est proposé par M. Ghislain Hamel que Mme Josette Vaillancourt soit déléguée pour siéger au conseil d'administration du Musée minéralogique et minier.
- Adopté
- CM-2006-11-4778 6.15 **Nomination au comité de l'Aéroport**
- Il est proposé par M. André Gosselin que M. Paul Grenier soit délégué pour siéger au comité de l'Aéroport de Thetford Mines.
- Adopté
- CM-2006-11-4779 6.16 **Nomination à la Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches**
- Il est proposé par M. Ghislain Hamel que M. Bruno Vézina soit délégué pour siéger à la Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches.
- Adopté
- CM-2006-11-4780 7. **DÉLÉGATION AU COMITÉ DU « PRIX DU PATRIMOINE »**
- Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de déléguer M. Ghislain Hamel pour assister aux rencontres entourant le Prix du patrimoine.
- Adopté

AJOURNEMENT

La réunion est ajournée pour une vingtaine de minutes.

RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Suite à cette pause la réunion est réouverte.

8. **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 93 POUR MODIFIER LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE DU PRÉFET ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Attendu que le règlement 73 prévoit une rémunération additionnelle pour le préfet afin de couvrir les frais de représentation et de participation à divers comités excluant le conseil de la MRC et le comité administratif ;

Attendu que la MRC de L'Amiante désire que son préfet soit présent partout où il le faut afin d'assurer une représentation adéquate pour une MRC de notre taille;

Attendu que cette rémunération additionnelle actuelle est de 199,13 \$ par semaine soit 10 354,76 par année ;

Attendu que la rémunération additionnelle prévue par le présent règlement est de 295,28\$ soit 15 354,76 \$ par année ;

Attendu l'article 8 de la Loi sur le traitement des élus municipaux ;

M. André Gosselin donne avis de motion qu'à la réunion du 14 février 2007 le règlement 93 sera adopté en vue de modifier l'article 4.3 du règlement 73 qui sera abrogé et remplacé par celui-ci :

«À compter du 1er janvier 2007, une rémunération additionnelle de 295,28 \$ par semaine de calendrier est accordée au préfet de la MRC, pendant que le membre occupe ce poste, afin de couvrir les frais de représentation et de participation à divers comités excluant le conseil de la MRC et le comité administratif.»

Le projet de règlement 93 est distribué aux maires de la MRC de L'Amiante.

CM-2006-11-4781

9. **DEMANDE D'AUTORISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES FORMULÉE PAR BELL MOBILITÉ À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE**

ATTENDU que la Commission de protection du territoire agricole, conformément à l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, demande à la MRC une recommandation à l'égard d'une autorisation à des fins autres qu'agricoles formulée par Bell Mobilité selon son projet à Saint-Jacques-de-Leeds (F0482);

ATTENDU que la demande d'autorisation concerne la construction d'une tour de télécommunication et l'installation d'un ou de plusieurs abris d'équipement technique sur une partie du lot 9-B, rang 11, cadastre du canton de Leeds;

ATTENDU que la demande porte sur des fins autres qu'agricoles en zones agricoles;

ATTENDU que la superficie requise pour ce projet est de 22 970 mètres carrés;

ATTENDU que ce projet permettra l'accroissement de la portée de la téléphonie cellulaire et donnera accès aux résidants du secteur à certaines technologies dont l'Internet sans fils;

ATTENDU que la MRC doit motiver sa recommandation en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la Loi sur la protection et des activités agricoles;

ATTENDU que suite à l'analyse de la demande en relation avec lesdits critères, la MRC constate que l'opération aura un effet positif pour la population, et ce, sans créer d'impacts négatifs sur l'agriculture;

ATTENDU que la recommandation de la MRC doit aussi tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les terrains concernés se situent dans une aire d'affectation agricole viable;

ATTENDU que dans une aire d'affectation agricole viable, les services d'utilités publiques et privées tels que les réseaux de communication sont autorisés;

ATTENDU que l'opération faisant l'objet de la demande d'autorisation respecte les orientations du schéma d'aménagement en matière du développement de l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Ghyslain Hamel et résolu majoritairement de décréter ce qui suit, à savoir :

La MRC de L'Amiante recommande à la CPTAQ d'accepter la demande de la compagnie Bell Mobilité;

La MRC donne un avis que l'opération, qui résultera de la demande de Bell Mobilité déposée à la Commission de protection du territoire agricole (son dossier 349198), est conforme au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Adopté

CM-2006-11-4782

10. NOMINATIONS AU SDERT

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement de nommer Mme Gisèle Martineau, Mme Mélanie Chainey, M. Germain Dodier, M. Jacques Côté et M. Guy Couture à titre d'administrateurs à la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD).

Adopté

11. VARIA

CM-2006-11-4783

11.1 Résolution d'autorisation de signatures

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement d'autoriser Mme Hélène Faucher ou M. Marquis Bédard à signer, pour et au nom de la MRC de L'Amiante, tous les chèques et autres documents bancaires nécessaires à la bonne marche de la MRC, à compter du 5 janvier 2007.

Adopté

CM-2006-11-4784

11.2 Autorisation de signatures – Émission des permis d'abattages d'arbres

Il est proposé par M. Gilles Deshaies et résolu unanimement de nommer M. Jacques Thibodeau, aménagiste, comme fonctionnaire autorisé à signer les permis d'abattage d'arbres à compter du 5 janvier 2007.

Adopté

CM-2006-11-4785

11.3 Départ du directeur général et période de transition

Il est proposé par M. Steven Laprise d'accepter la démission du directeur général et secrétaire-trésorier à compter du 5 janvier 2007.

Il est de plus résolu de retenir les services de :

- Raymond, Chabot, Grant Thornton afin d'assurer la tenue à jour des livres de la MRC ;
- En vertu de la Loi sur l'accès aux documents, Mme Hélène Faucher sera la personne responsable de l'accès aux documents pour la MRC au mois de janvier-février 2007;
- M. Serge Nadeau agira comme consultant à raison de sept heures par semaine, afin de conseiller les responsables en place et assurer une meilleure transition, à compter du 5 janvier 2007.

Pendant la période transition, les dossiers d'évaluation seront gérés par M. Gérard Grenier, ceux des cours d'eau seront administrés par M. Gilles Binet et l'émission des permis d'abattage d'arbres seront émis par M. Jacques Thibodeau, aménagiste.

Adopté

CM-2006-11-4786

11.4 **Renouvellement du contrat d'assurance collective**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de renouveler le contrat d'assurance collective avec Desjardins Sécurité financière.

Adopté

CM-2006-11-4787

11.5 **Recommandation de la M.R.C. de L'Amiante concernant une demande d'exclusion de la zone agricole désignée dans la municipalité de Kinnear's Mills**

Dossier de la Commission de protection du territoire agricole : À venir

Demandeur :	Municipalité de Kinnear's Mills
Lots :	Parties des lots 5A, 6A et 6C, Rang 4, cadastre du Canton de Leeds
Circonscription foncière	Thetford Mines
Superficie visée	Environ 39 400 mètres carrés

Attendu que, conformément aux dispositions de l'article 58,4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la MRC de L'Amiante doit transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une recommandation concernant une demande visée par le deuxième alinéa de l'article 58 de cette même loi.

Attendu que cette demande vise l'exclusion de la zone agricole désignée d'une superficie d'environ 39 400 mètres carrés pour autoriser à la Municipalité de Kinnear's Mills d'agrandir son périmètre d'urbanisation afin de permettre son développement résidentiel;

Attendu que la Municipalité de Kinnear's Mills a fait la démonstration du besoin d'agrandir son périmètre d'urbanisation;

Attendu que le comité consultatif agricole, suite à sa réunion du 16 juin 2006, a transmis à la MRC une recommandation favorable à la demande d'exclusion;

Attendu que la MRC doit motiver sa recommandation sur les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Attendu que l'analyse de la demande, fondée sur les critères dudit article 62, peut être résumée ainsi :

Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :

D'après le classement des sols de l'inventaire des terres du Canada, les sols, des parties des lots 5A, 6A et 6C, Rang 4, sont de classe 7. Ce classement correspond à des sols inutilisables pour la culture.

Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :

La possibilité d'utiliser ces sols à des fins agricoles est pratiquement nulle.

Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants :

Les conséquences sont jugées faibles puisque à cause du potentiel nul des sols de ce secteur.

Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :

La MRC considère que l'autorisation demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire de la Commission de développement de la métropole :

La Municipalité de Kinnear's Mills a démontré que les espaces vacants à l'intérieur du périmètre d'urbanisation actuel sont inutilisables à l'implantation de résidences.

L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole :

La MRC considère que l'exclusion demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :

La MRC considère que l'exclusion demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :

La MRC considère que l'exclusion demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

L'effet sur le développement économique de la région sur une preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :

La MRC considère que l'exclusion recherchée aura un effet favorable sur le développement de la municipalité de Kinnear's Mills.

Les conditions socioéconomiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :

La MRC considère que l'exclusion demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

Attendu que la recommandation doit également tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et du document complémentaire;

Attendu que la MRC considère que l'agrandissement du périmètre d'urbanisation respecte les objectifs du schéma d'aménagement révisé et sera conforme aux diverses dispositions dudit schéma;

Attendu que la MRC a déjà adopté un projet de modification du schéma d'aménagement révisé (règlement 91) afin d'inclure la partie visée par la demande d'exclusion dans le périmètre d'urbanisation du village de Kinnear's Mills;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

La MRC de L'Amiante recommande à la CPTAQ d'accorder la demande d'exclusion de la zone agricole d'une superficie d'environ 39 400 mètres carrés sur une partie des lots 5A, 6A et 6C, Rang 4, cadastre du Canton de Leeds.

La MRC donne également un avis que la demande d'exclusion respecte les objectifs du schéma d'aménagement révisé et que la MRC, advenant une décision favorable de la Commission, procédera à une modification du schéma d'aménagement révisé afin de modifier les limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Kinnear's Mills.

Adopté

CM-2006-11-4788

11.6 Foires des villages

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement que la MRC de L'Amiante participe à la Foire des Villages et défraie les coûts d'inscription de 1000,00 \$ pour cet événement.

Adopté

CM-2006-11-4789

12. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'annuler la session du 12 janvier 2007 et que la prochaine réunion des membres du conseil des maires ait lieu le mercredi 14 février 2006.

Adopté

CM-2006-11-4790

13. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Luc Berthold et résolu unanimement que la réunion soit terminée.

Adopté

**HÉLÈNE FAUCHER
PRÉFET**

**SERGE NADEAU
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Je certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour l'autorisation de dépense de la résolution numéro CM-2006-11-4760, CM-2006-11-4761 et CM-2006-11-4788.

Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général